

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE – 332, RUE DE ROUVILLE

AVIS est donné aux personnes intéressées que le comité de préservation du patrimoine bâti est saisi d'une demande d'autorisation de démolition pour l'immeuble situé au 332, rue De Rouville.

Conformément au *Règlement 1785-00-2021 relatif à la démolition d'immeubles*, toute personne désirant s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la Ville, à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

Par la poste : Ville de Beloeil
Direction des affaires juridiques
777, rue Laurier
Beloeil (Québec) J3G 4S9

Par courriel greffe@beloeil.ca

Le comité de préservation du patrimoine bâti statuera sur cette demande d'autorisation de démolition lors d'une séance publique qui sera tenue le 2 juillet 2024 à 17 h, au 996, rue Dupré.

Donné à Beloeil, ce 19 juin 2024.

MARIE-PIER SAVARD, avocate
Greffière par intérim

Télécharger l'avis public

